COMPENSATION ENVIRONNEMENTALE

réduisez l'impact de vos projets d'aménagement



Maîtres d'ouvrages, aménageurs, concepteurs-constructeurs : conciliez viabilité de votre projet et responsabilité environnementale avec l'ONF.

Spécialiste de la gestion durable des espaces naturels, l'ONF vous assiste dans la définition d'une stratégie de compensation écologique, dans le cadre de vos projets régionaux ou nationaux (infrastructures linéaires, bâtiments, etc.). Appuyez-vous sur notre expertise et nos moyens matériels pour définir et mettre en œuvre des mesures compensatoires au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau, biodiversité) et du Code forestier.

L'ONF S'ENGAGE À:

- > analyser les données disponibles pour dresser un bilan précis des connaissances et des lacunes éventuelles en matière d'impacts du projet sur l'environnement
- > proposer un programme d'actions permettant de réduire et de compenser les impacts liés à la réalisation de votre projet
- > prendre en compte les freins et opportunités, en termes écologiques et fonciers
- > mettre en œuvre la compensation de la manière la plus efficace

■ En collaboration avec l'ONF, atténuez et compensez l'impact de vos projets et :

- > respectez les exigences de la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010
- > participez concrètement au maintien de la biodiversité
- > valorisez votre image auprès des acteurs politiques comme du grand public



Préservez la biodiversité

Anticiper et éviter les dommages, réduire les impacts négatifs et compenser les dommages résiduels des projets d'aménagements sur la biodiversité... L'ONF vous conseille et vous accompagne dans la démarche Eviter-Réduire-Compenser. Nous vous assistons dans la définition et la mise en œuvre d'un programme de compensation biodiversité.

L'ONF s'appuie sur une méthodologie éprouvée et des données concrètes et factuelles pour réaliser ses études de faisabilité :



L'ONF

- collecte, étudie et analyse les études et données disponibles auprès du maître d'ouvrage ou du concepteur-constructeur
- > cherche à obtenir des sources d'information complémentaires auprès des Dreal, DDT, Conseils régionaux ou généraux, Onema, ONCFS, associations de protection de la nature, fédérations de pêche
- > propose si besoin des inventaires complémentaires afin de bien appréhender l'impact de votre projet, notamment sur les espèces et habitats protégés



L'ONE

- > analyse les impacts environnementaux (espèces et habitats protégés, zones humides)
- > identifie et affine des mesures d'atténuation (positionnement de passages à grande faune, de batrachoducs, recommandations pour les périodes d'abattage)
- > identifie les impacts résiduels du projet
- > propose des mesures compensatoires adaptées

ÉTABLIR ET CADRER UN PROGRAMME D'ACTIONS

L'ONF

- > approfondit 1 à 3 axes de compensation stratégiques et complémentaires
- > localise et consolide les zones écologiques qui peuvent potentiellement être sélectionnées pour la compensation
- > établit le programme d'actions concrètes qui permettent de compenser la dette écologique
- > propose différents scénarios de compensation (actions, solutions de maîtrise foncière, suivi et reporting, méthodes, coût)



▲ Création d'une mare

Pour aller plus loin

- > des expertises alternatives
- > des mesures d'accompagnement
- > des actions ou programmes complémentaires aux opérations de compensation

Les + ONF

- > l'expertise reconnue d'un réseau naturaliste
- > des compétences avérées en génie écologique
- > une forte présence sur tout le territoire
- > une bonne connaissance du monde associatif
- > des moyens humains et matériels pour une mise en œuvre opérationnelle

POUR EN SAVOIR +

Depuis 2010, l'ONF réalise des études de faisabilité pour la compensation biodiversité.

Nos experts sont amenés à intervenir dans le cadre de grands projets d'infrastructures ferroviaires (LGV) ou routières, mais aussi de réseaux électriques aériens ou souterrains, de gazoducs et autres grands ouvrages.

+ d'informations sur :

www.onf.fr (dans le moteur de recherche, taper : + 7cf)



755/0 Paris Cedex 12
Tél 01 40 19 58 00
Mail onf-prestations@onf.fr
www.onf.fr

Certifié ISO 9001 et ISO 14 001



